

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** 8 (1943)

**Heft:** 120

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La situation actuelle du Cinéma en France

Dans notre dernier numéro du « Film-Suisse » nous avons donné connaissance des mesures graves qui viennent d'être prises en France concernant tous les événements du Cinéma. C'est M. G. Moulan qui publie ses conclusions à ces circonstances dans « Cinéma-Spectacles » comme suivant :

Ces mesures, venant à la suite de la situation déjà créée par la récente augmentation du prix des places, par les départs des jeunes gens pour le service obligatoire du travail, par l'éloignement d'un certain nombre d'opérateurs projectionnistes, par la fermeture du mardi et aussi par divers autres « impondérables », ces mesures, donc, vont profondément modifier la physionomie et la marche de l'exploitation cinématographique et mettre vraisemblablement un point final, encore que provisoire, à l'ère de prospérité que connaissait notre industrie depuis deux ans.

La période des vaches grasses, pour le cinéma, paraît révolue et nous allons maintenant avoir à subir un temps d'épreuves et de difficultés dont nous ignorons et la durée et l'amplitude. On sait par ailleurs que d'importantes restrictions vont également être apportées, cette année, dans le domaine de la production, si bien qu'il serait vain de se leurrer et fou de vouloir continuer à voir l'avenir tout en rose. Le monde est, hélas, toujours en guerre. Et les nécessités de la guerre, avec toutes leurs conséquences, passent implacablement avant toutes autres considérations, sentimentales ou économiques.

Il n'y a pas lieu de nous laisser aller à un découragement sans réaction. La part qui nous reste est encore belle et le cinéma, qui jouit heureusement toujours de la grande faveur du public, conserve d'énormes possibilités, que nous devons savoir utiliser au maximum.

La suppression presque totale des matinées va inévitablement se traduire par un fléchissement des recettes, qui ne serait partiellement compensé que si les spectateurs reprenaient l'habitude d'aller au cinéma en soirée avec la même ardeur que par le passé. Or, à Marseille comme en bien d'autres villes, le public a plus ou moins

perdu l'habitude d'aller au spectacle en soirée, soit que les rues ne soient plus éclairées, soit que plusieurs périodes de couvre-feu aient rompu le rythme des sorties nocturnes, soit que l'on craigne un retour à pied.

Si donc certaines salles de première catégorie pourront continuer à donner des séances en matinée, tous les autres établissements ne devront désormais compter, en semaine, que sur les seules soirées. Le problème qui se pose donc en premier lieu est de faire reprendre à la clientèle l'habitude d'aller au cinéma le soir. Comment parvenir à ce résultat?... On pensera sans doute que, faute de pouvoir aller au spectacle dans la journée, le public se résoudra automatiquement à y venir le soir. Pas forcément, et surtout pas en totalité. Il est à craindre que beaucoup ne perdent tout simplement l'habitude d'aller au cinéma et cette défection doit être évitée dans la plus large mesure possible.

Puisque les établissements cinématographiques ne doivent guère compter que sur la soirée, il est nécessaire d'obtenir des pouvoirs publics que le maximum de facilités soient accordées aux spectateurs. Sécurité des rues, obscures ou à demi éclairées, assurance d'un moyen de transport pour rentrer après le spectacle, certitude aussi de finir la nuit chez soi si l'on a la précaution d'être en règle au point de vue identité et travail.

Ceci obtenu (et ce ne doit pas être impossible) le faire savoir au public et, par quelques articles dans la presse quotidienne, battre le rappel des spectateurs pour les inciter à reprendre le soir le chemin des cinémas.

Il serait bon aussi, maintenant que la double heure d'été est rétablie et que les journées vont recommencer à se prolonger fort tard, que l'on puisse comme l'an dernier reporter l'heure de fermeture des salles, de façon que les séances n'aient pas à commencer alors que le soleil brille encore très haut et que le repas du soir n'est pas encore servi.

Ces « contre-mesures » et toutes autres que l'on pourrait juger utiles peuvent, je crois, compenser par-